



HONORAIRES

TRANSACTION

- ✓ Pour les transactions inférieures à 100 000 €
 - 6 %TTC sur le prix de vente
- ✓ Pour les transactions supérieures à 100 000 €
 - 5 %TTC sur le prix de vente

GESTION

- ✓ Honoraires pour gestion courante :
 - Pour les appartements non meublés
 - 6 % HT
 - Pour les appartements meublés
 - 6 % HT
 - Pour les garages et parkings
 - 8 % HT
- ✓ Frais d'entremise, de mise en location (visite, constitution du dossier, rédaction du bail) :
 - Pour les locations meublées ou non meublées à l'année
 - En application de la loi ALUR 10 euros TTC du mètre carré de surface habitable
- ✓ Frais d'état des lieux d'entrée et de sortie :
 - Pour les locations meublées ou non meublées à l'année
 - En application de la loi ALUR tarif unique fixé et valant pour l'ensemble du territoire : 3 euros du mètre carré par surface habitable
- ✓ Prestations complémentaires :
 - Assurance garantie des loyers impayés : 3,95 % TTC sur le quittancement (avec option indemnisation inoccupation du lot – sans option 3,20 % TTC).
 - Frais de timbres : minimum 5,70 euros par trimestre.
 - Frais suivi dossier procédure (en de cas de contentieux pour les lots non assurés par la l'assurance garantie des loyers) : 60 euros HT.
 - Frais suivi dossier procédure (en cas de contentieux pour les lots assurés par la garantie des loyers) : 25 euros HT.

LOCATION SAISONNIERE

- ✓ Honoraires pour gestion courante :
 - 30 % TTC
- ✓ Frais d'entremise, de mise en location (visite, constitution du dossier, rédaction du bail) :
 - Pour les locations meublées longue durée (+ de deux mois)
 - Frais de dossier et état des lieux : ½ mois de loyer à la charge du locataire.
 - Pour les locations saisonnières
 - Frais de dossier et état des lieux : 83 euros (à charge du locataire).
- ✓ Prestations complémentaires :
 - Honoraires pour suivi et gestion des travaux
 - 6 % TTC du montant total HT des travaux

SYNDIC

- ✓ Honoraires pour gestion courante :
 - Pour les copropriétés ayant moins de 10 lots :
 - Forfait 2000 euros HT / an
 - Pour les contrats ayant plus de 10 lots (nouvelle gestion)
 - 250 euros HT / lot
- ✓ Prestations complémentaires : cf contrat syndic
 - Frais de mutation :
 - 568 euros HT (établissement pré état daté ou état daté)
 - 180 euros HT (mise à jour pré état daté)
 - Frais sur DPE :
 - 75 euros HT
 - Tarif horaire vacation :
 - 95 euros HT (suivi dossier)